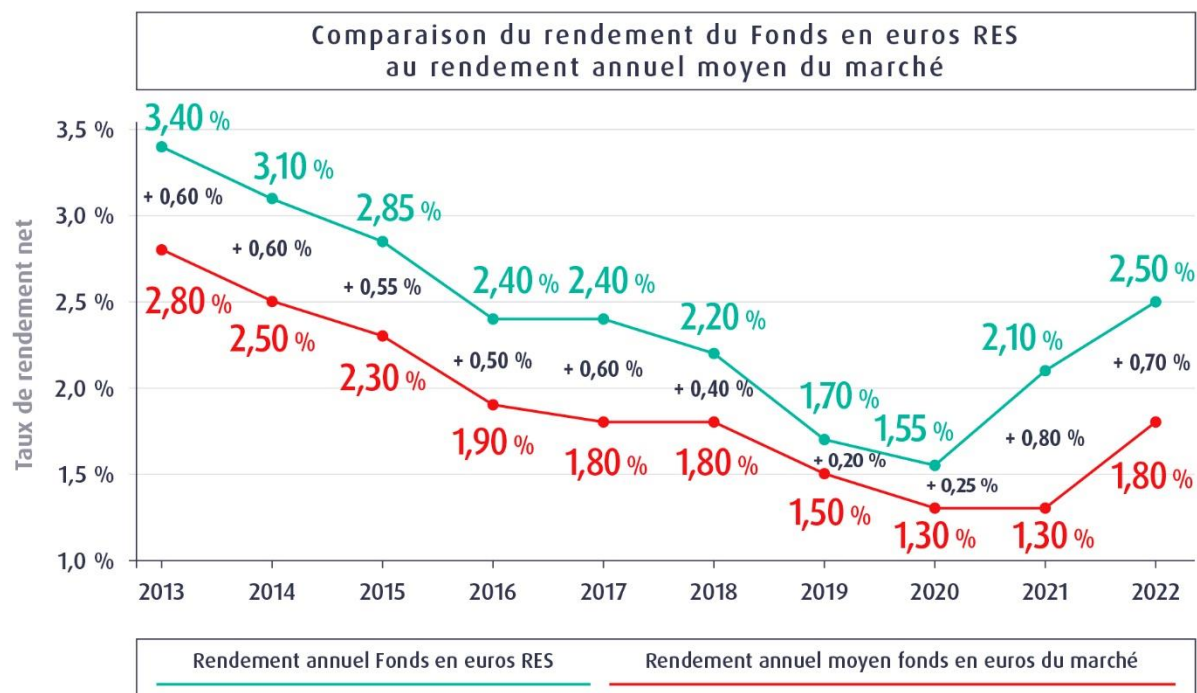


Avec 2,50% de rendement, la MACSF confirme ses convictions sur le fonds en euros de l'assurance vie

Dans le contexte très chahuté de l'année 2022, les conseils d'investissements de la MACSF ont montré toute leur pertinence pour les épargnants avec un fonds en euros solide qui distribue 2,50% de rendement pour 2022 et constitue le socle durable d'une épargne de long terme.

Malgré les tensions multiples liées à la guerre en Ukraine, les crises énergétiques, les fortes hausses de l'inflation et des taux d'intérêts, l'assurance vie de la MACSF a tenu ses promesses. Son fonds en euros distribue un rendement élevé de 2,50% et les profils de risque permanents ont amorti la chute des marchés. De nouvelles unités de compte du contrat ont offert des opportunités d'investissements aux épargnants et les engagements en matière d'investissements responsables et durables ont été tenus.



Années 2013-2021 : France Assureurs - 2022 : estimations Facts & Figures.



Des convictions réaffirmées

« L'année que nous venons de connaître a mis en évidence la pertinence de la vision de long terme défendue par la MACSF avec un fonds en euros qui forme le socle de l'épargne et une diversification maîtrisée. Notre priorité, en tant qu'acteur mutualiste, est de donner à nos sociétaires une information transparente et des conseils conçus pour durer, y compris dans des périodes chaotiques comme en 2022. Nous avons d'ailleurs renforcé l'accompagnement des épargnants sur internet, par téléphone et dans les agences avec l'accroissement depuis deux ans des équipes de spécialistes en assurance vie et des conseillers en gestion de patrimoine », déclare Stéphane Dessirier, directeur général du groupe MACSF.

L'activité de la MACSF est restée dynamique en 2022 avec 1,4 milliard d'euros de collecte au total dont 71% sur le fonds en euros et 29% sur les unités de compte, soutenue par un effort sur les frais sur versements qui ont été provisoirement réduits à zéro en fin d'année¹. L'encours global de l'assurance vie a ainsi atteint 27 milliards d'euros à fin décembre, dont 22 milliards pour le fonds en euros. Cette croissance est l'illustration de la confiance sans cesse renouvelée des épargnants.

« La MACSF reste fidèle à ses principes de simplicité et de transparence : nous avons un seul fonds en euros pour notre assurance vie. Le même rendement annuel s'applique à tous les épargnants, quelle que soit leur date de souscription et leur niveau de détention d'unités de comptes. La mutualisation joue ainsi à plein entre les différentes générations d'épargnants », souligne Guillaume Rosenwald, directeur général MACSF Epargne Retraite.

Un fonds en euros performant

La distribution de 2,50% de rendement sur le fonds en euros, en hausse de 0,40 point, est réalisée sans puiser dans la provision pour participation aux bénéfices. Au contraire, la PPB est à nouveau dotée, renforçant la capacité de la MACSF à maintenir le taux à un bon niveau les prochaines années, grâce aux réserves qui ont été constituées.

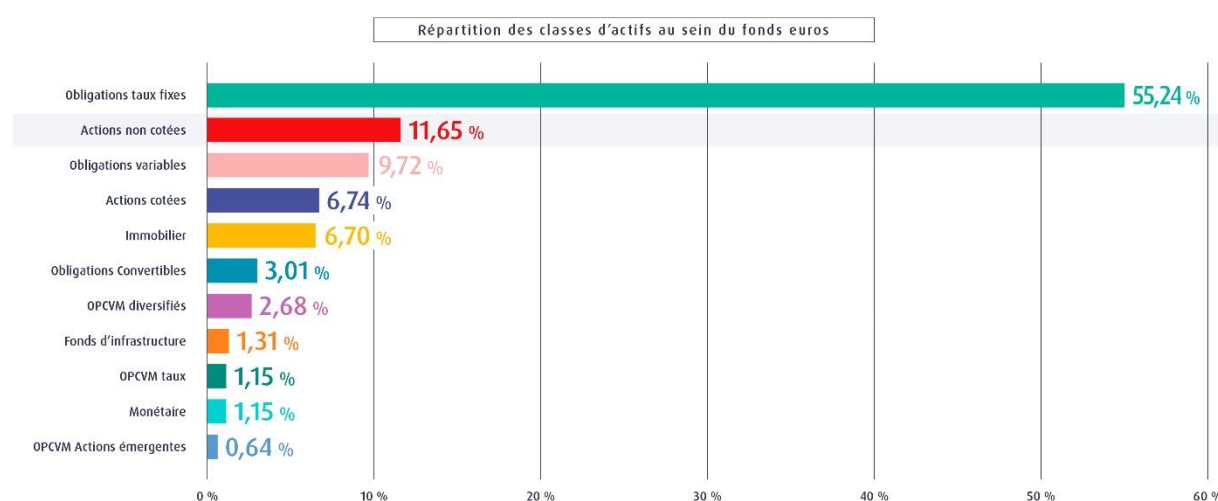
La performance du fonds en euros s'explique principalement en 2022 par la duration courte du portefeuille obligataire qui a permis de saisir rapidement des opportunités de réinvestissement et la gestion dynamique du portefeuille d'actions non cotées qui a permis de réaliser d'importantes plus-values.

« La situation de krach obligataire en 2022 avec une remontée des taux rapides a offert des opportunités d'investissements pour le fonds en euros de la MACSF. La maturité courte du portefeuille obligataire, que nous maintenons depuis longtemps, nous a permis d'être très réactifs. Nous avons pu renouveler les investissements sur des obligations à des rendements plus élevés autour de 3 % en moyenne. En parallèle,

¹ Opération 0% frais sur versements du 24 octobre 2022 au 5 mars 2023. ([offre sous conditions](#))

nous avons diminué le risque du portefeuille en investissant davantage sur des emprunts d'États », explique Eric Dubos, directeur financier du groupe MACSF.

La MACSF bénéficie également des bons résultats du portefeuille en actions non cotées qui représentait 11,65 % de l'actif général à fin décembre 2022. *« Le portefeuille d'actions non cotées est l'un des moteurs récurrents de performance du fonds en euros. Il est ancien : nos premiers investissements ont commencé il y a plus de dix ans, ce qui nous a permis de réaliser des plus-values importantes en 2022. Et nous continuons de réinvestir dans des entreprises non cotées, en particulier dans le secteur de la santé », précise Roger Caniard, directeur financier du groupe MACSF.*



La valorisation du portefeuille immobilier reste pour sa part stable en 2022. *« Les ventes opportunistes prévues ont été réalisées et ont permis de dégager des plus-values. La qualité des immeubles que nous détenons demeure un atout appréciable pour le futur, tout comme l'indexation des loyers en période d'inflation », ajoute Eric Bertrand, directeur immobilier du groupe MACSF.*

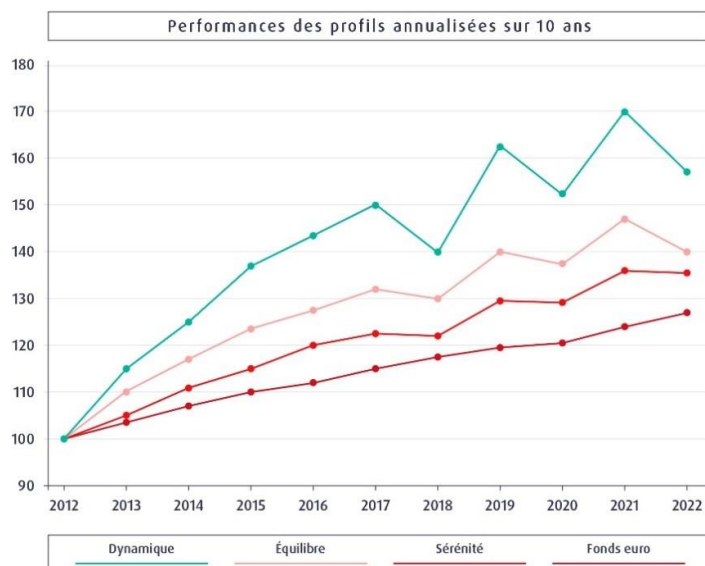
Cette diversification des actifs au sein du fonds en euros est rendue possible par la solidité financière du groupe MACSF dont la marge de solvabilité s'élève à plus de 270%.

Des profils permanents de gestion résistants

A côté du fonds en euros, la MACSF propose une gamme financière d'une vingtaine de fonds en unités de compte accessibles en profil libre. Pour les épargnants qui préfèrent une gestion simplifiée, les profils permanents de gestion selon la sensibilité au risque (sérénité, équilibré, dynamique) sont constitués à partir d'une allocation entre plusieurs fonds de la gamme, décidée et pilotée par la MACSF.

« La conviction de la MACSF n'a pas changé : le fonds en euros reste le socle de sécurité de l'assurance vie à partir duquel il est possible de diversifier ses investissements pour augmenter la performance dans une perspective de long terme.

En 2022, nos allocations profilées selon la sensibilité au risque des épargnants, ont permis d'amortir la chute des marchés », indique Stéphane Dessirier.



Des unités de compte innovantes

Dans le contexte très compliqué de 2022, les équipes financières de la MACSF ont continué à chercher des opportunités intéressantes de diversification à proposer aux épargnants sous forme d'unités de compte qui combinent la performance et le risque maîtrisé, tout en laissant la liberté de sortir à tout moment.

L'unité de compte exclusive pour la MACSF « *Objectif 2028 Edmond de Rothschild* » a été introduite dans la gamme financière de l'assurance vie en décembre 2022. Elle permet d'investir sur les obligations d'entreprises avec un potentiel de rendement de 4,10% par an, nets de frais, pendant 6 ans. Elle est ouverte aux versements jusqu'au 13 mars 2023.

Durant l'année 2022, la MACSF a également fait entrer dans sa gamme un fonds d'obligations convertibles internationales de référence « *Lazard Convertibles Global* » et a redonné accès aux deux fonds d'investissements immobiliers, les SCPI Rivoli Avenir Patrimoine et Primovie.

« Nos équipes sont à l'affût des opportunités de marché pour les rendre accessibles aux épargnants soit en faisant entrer un fonds de référence dans notre gamme, soit en créant un fonds de toute pièce, comme nous l'avons fait en 2021 avec le fonds de dette privée Tikehau Financement Entreprises, qui n'a toujours pas d'équivalent sur le marché français. Nos priorités restent la qualité de la société de gestion choisie, la maîtrise du risque et la perspective de performances durables dans le temps », explique Roger Caniard.

100% article 8 en 2023

Pour son fonds en euros, aussi bien que pour les unités de compte qu'elle propose, la MACSF applique des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) exigeants.

Plus de 85% des actifs du fonds en euros sont couverts par une analyse ESG. En 2022, la MACSF a diminué l'empreinte carbone du portefeuille en renforçant la politique d'exclusion du charbon, et des hydrocarbures non conventionnels. Une réduction de 25% de l'empreinte carbone globale du portefeuille est prévue d'ici 2025.

Dans la gamme en unités de compte, plus de 95% des fonds proposés aux épargnants sont article 8 ou article 9 selon la classification SFDR¹ qui répertorie les fonds prenant en compte des critères ESG.

« *L'objectif est d'atteindre 100% de la gamme en unités de compte et du fonds en euros répondant aux critères de l'article 8 de la classification SFDR d'ici fin 2023* », précise Anne-Sophie Demorgny, responsable durabilité et gérante de portefeuilles du groupe MACSF.

La MACSF applique aussi la transparence de l'information en matière d'investissements responsables. De la même manière que le détail des performances de tous les supports financiers de l'assurance vie et des frais des contrats sont publiés sur le site web, le groupe va au-delà de la réglementation en publiant, 4 fois par an, des indicateurs de mesure des investissements responsables dans les actifs.

.....

Plus d'informations sur :

- Objectif 2028 Edmond de Rothschild : [en savoir plus](#)
- Lazard Convertible Global : [en savoir plus](#)
- Tikehau Financement Entreprises : [en savoir plus](#)

A propos du groupe MACSF



Premier assureur des professionnels de santé, la MACSF (Mutuelle d'assurance du corps de santé français) est, depuis plus d'un siècle, au service de toutes les personnes exerçant une profession de santé en France. Elle emploie 1 600 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires de l'ordre de 2 milliards d'euros. Fidèle à sa vocation de mutuelle professionnelle d'assurance, la MACSF assure les risques de la vie privée et professionnelle de plus d'un million de sociétaires et clients. Pour en savoir plus : [macsf.fr](https://www.macsf.fr)

¹SFDR : Entrée en vigueur le 10 mars 2021, la réglementation SFDR (Sustainable Finance Disclosure regulation), mise en place au niveau européen, classe chaque produit financier selon leurs caractéristiques ESG. Les produits article 6 n'ont aucun caractère ESG ; les produits article 8 font la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques; les produits article 9 ont un objectif environnemental et/ou social.



Contacts presse :

Séverine Sollier - 06 14 84 52 34 – severine.sollier@macsf.fr

Annie Cohen - 06 71 01 63 06 - annie.cohen@macsf.fr